

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017**

Nombre des conseillers  
élus en fonction : 11

-----  
**Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire**

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie le 13 avril 2017 sur convocation adressée par le Maire le 6 avril 2017.

Étaient présents : Mme BAUER Myriam, M. FISCHER Paul, Mlle JEANNIARD Myriam, M. LUX Martial, M. MALAISE Damien, M. MICHEL Jacques, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.

Absents excusés : M. HALTER Etienne (procuration à Mme BAUER Myriam), Mlle LUDWIG Michèle (procuration à M. FISCHER Paul), M. MATHIS Jean-Marc (procuration à Mme JEANNIARD Myriam), M. WALTER Emmanuel (procuration à M. WIDLOECHER-LOUX Patrick).

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

**1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2) AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ENREGISTRES AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016**

**CONSIDERANT** que l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal inscrit au Compte Administratif de l'exercice 2016 s'élève à **63.266,14 euro**,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter :

- à la section de fonctionnement du budget 2017 la somme de 29.266,14 euro.
- à la section d'investissement du budget 2017 la somme de 34.000,00 euro (compte 1068).

**3) AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET EAU DE L'EXERCICE 2016**

**CONSIDERANT** que l'excédent de la section d'exploitation du budget EAU inscrit au Compte Administratif de l'exercice 2016 s'élève à **6.763,51 euro**,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter :

- à la section d'exploitation du budget EAU de l'exercice 2017 la somme de 1.763,51 euro.
- à la section d'investissement du budget EAU de l'exercice 2017 la somme de 5,000,00 euro.

**4) BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017**

Le maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote ce budget qui se clôture comme suit :

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>336 350,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>336 350,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>380 358,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>380 358,00 €</b>

**5) BUDGET PRIMITIF DU SERVICE « EAU » - EXERCICE 2017**

Le maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif du service « eau » pour l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote ce budget qui se clôture comme suit :

<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>36 482,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>36 482,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 408,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>20 408,00 €</b>

**6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Le maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer et voter les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote ces taux avec une augmentation uniforme de 1,019820 % par rapport aux taux communaux de référence 2016, à savoir :

<b>- Taxe d'habitation</b>	<b>14,35 %</b>
<b>- Foncier bâti</b>	<b>8,83 %</b>
<b>- Foncier non bâti</b>	<b>43,17 %</b>

Le produit fiscal attendu s'élève à 73.732,00 euro et le prélèvement opéré au titre du G.I.R. s'élève à 23.598,00 euro.

**7) SUBVENTION VERSEE A L'AFP « LE WILDBACH » – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité (le conseiller Jacques MICHEL n'ayant pas pris part à la délibération du fait de son statut de président de l'A.F.P.) de verser la somme de 400 euro à l'Association Foncière Pastorale « LE WILDBACH » à titre de subvention pour l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65737 du budget de l'exercice en cours.

**8) SUBVENTION A LA MJC/MPT DE WILDERSBACH – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 400,00 euros à la MJC/MPT de Wildersbach au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**9) SUBVENTION A L'ASSOCIATION « WILDERSBACH PAYSAGES VIVANTS » – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 200,00 euros à l'Association « Wildersbach Paysages Vivants », de Wildersbach, au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**10) SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ARBRES ET VERGERS DE WILDERSBACH » – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 100,00 euros à l'Association « Arbres et Vergers de Wildersbach » au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**11) SUBVENTION A LA MUSIQUE DE LA VALLEE DE LA ROTHAINNE – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 400,00 euros à la Musique de la Vallée de la Rothaine au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**12) SUBVENTION A L'ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE « LA TAUPINETTE » DE NEUVILLER-LA-ROCHE – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 200,00 euros à l'Association Bibliothèque « La Taupinette » de Neuviller-la-Roche au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**13) SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE NEUVILLER-LA-ROCHE – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 300,00 euros à la Coopérative scolaire de Neuviller-la-Roche, dans le cadre du RPI, au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**14) SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE NATZWILLER – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 400,00 euros à la Coopérative scolaire de Natzwiller, dans le cadre du RPI, au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**15) SUBVENTION AU CLUB VOSGIEN SCHIRMECK – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 50,00 euros au Club Vosgien Schirmeck au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**16) SUBVENTION AU SYNDICAT DES RECOLTANTS FAMILIAUX DE FRUITS DE LA VALLE DE LA BRUCHE – ANNEE 2017**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 100,00 euros au Syndicat des récoltants familiaux de fruits de la Vallée de la Bruche au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**17) REPRISE PAR MONSIEUR KEVIN STEYER DU LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL DU SECOND ETAGE SIS 48 RUE DE ROTHAU**

**CONSIDERANT** que le logement social communal sis 48 rue de Rothau est disponible suite au départ de Madame Magalie MARCHAL,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de relouer ce logement à compter du 21 avril 2017 à Monsieur Kevin STEYER aux conditions suivantes :

- **loyer mensuel : 312 €**
- **avance sur charges mensuelle : 80 €**

Les titres de recettes seront émis en conséquence.

**18) COMMUNICATIONS - DIVERS**

**A) AGREMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DU MERCAHON - MODIFICATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFORMEMENT** aux dispositions du Cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,

**VU** la nouvelle proposition de liste d'associés en date du 10 avril 2017, rendue nécessaire suite au départ de Messieurs Loïc COSTE, Virgile EMERAUX et Emmanuel HANZ et à l'agrément sollicité de Messieurs Philippe DALVAI et Frédéric HERR, suivant tableau annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** les personnes suivantes en qualité de membres associés de l'Association de Chasse du Mercahon :

- M. BONNORD Laurent
- M. DALVAI Philippe
- M. DOMMANGE Laurent
- M. HERR Frédéric
- M. HINKEL Francis
- M. KAPPS Hubert
- M. KNECHT Adrien
- M. MAIGNE Jacques
- M. MEYER Marc
- M. REUTHER Pierre
- M. RODEGHIERO André
- M. SCHMIDT Michaël

Les gardes-chasse bénévoles assermentés de l'Association sont MM. BRAUN Jean-Noël et VERDUN Bernard.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,